

N^o 2. — CIRCULAIRE du 25 octobre 1866, concernant la livraison des correspondances destinées aux marins en station dans les colonies.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

A MM. les Gouverneurs et Commandants des colonies et à MM. les Commandants des divisions et stations navales.

(6^e direction : Colonies, 4^e bureau : Finances, Approvisionnements et Vivres, et 7^e direction : Comptabilité générale, 5^e bureau : Service intérieur et Bibliothèques.)

Paris, le 25 octobre 1866.

MESSIEURS, — Il arrive souvent que les lettres adressées par la voie française aux officiers et marins à bord des bâtiments de la marine impériale en station aux colonies, et comprises dans les dépêches de la métropole pour les bureaux coloniaux, parviennent au lieu de destination désigné sur l'adresse lorsque les destinataires ont changé de résidence, tandis qu'elles auraient pu souvent être délivrées au passage des paquebots si elles avaient été remises à découvert aux agents embarqués.

Pour éviter ces retards, il a été décidé par la direction générale des postes, de concert avec mon département, que les correspondances affranchies, expédiées par la voie française aux officiers et marins dont il s'agit, ne seront plus livrées aux bureaux coloniaux ; elles seront comprises dans les dépêches adressées aux agents embarqués. Ces agents les remettront aux commandants ou aux vagemestres des bâtiments destinataires, lorsqu'ils les rencontreront en cours de voyage. Les bâtiments étant mouillés quelquefois à d'assez grandes distances en rade, et la remise des correspondances présentant dès lors de grandes difficultés pour l'agent des postes, je vous prie d'inviter les commandants à envoyer les vagemestres à bord des paquebots au port d'escale, afin de se faire délivrer les paquets qui leur sont destinés.

Quant aux correspondances non affranchies qui sont passibles de taxes à acquitter par les destinataires, elles continueront à être comprises dans les dépêches que les bureaux ou agents métropolitains forment pour les offices coloniaux.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,

Signé : P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.